



22^e Challenge national

des mairies
et des
collectivités
territoriales

28. 29. 30 avril 2018
en Baie de La Baule

Infos et inscriptions :
APCC : 09 533 588 51 - [f challenges des mairies](#)
challengeMCT@outlook.fr

Labellisé par



SOMMAIRE

1. Edito

2. Informations pratiques

- Modalités de la 22^{ème} édition
- Frais d'inscription
- Vous organiser
- Comment venir ?
- Règlement de l'inscription

3. Programme

4. Avis de course

5. Dossier d'inscription

- Inscription collectivité
- Engagement Skipper
- Listing équipage, accompagnateurs
- Fiche animations
- Réservations paniers repas et repas de gala
- Fiche récapitulative de paiement

1. Edito

Pour cette 22ème édition, le Challenge national des mairies et des collectivités poursuit sa mutation. De nouveau, deux sections voile territoriales s'engagent pour faire perdurer un événement sportif autour de valeurs clés : la sportivité et la convivialité.

Le millésime 2018, en baie de La Baule, s'inscrit d'ores et déjà, dans cet esprit empreint de ténacité, de convivialité, de dépassement de soi, de transmission et de franche camaraderie.

Et pour ce faire, nous souhaitons remercier l'ensemble des associations, fédérations et partenaires qui permettent qu'une fois encore les couleurs de nos territoires se croisent autour de cet événement nautique.

Organisateurs du Challenge 2018 :

La section voile
de l'Association Loisirs et Culture 44 du
Conseil Départemental de Loire-Atlantique

La section voile
de CAP Atlantique

Le Cercle Nautique La Baule
Pornichet Le Pouliguen

Le Club Nautique APCC

E-mail :
challengeMCT@outlook.fr

Retrouvez toutes les informations et actualités : <https://www.facebook.com/challengedesmairies/>

Événement parrainé par :

Fédération Française de Voile (FFV),
Fédération Française de Sport d'Entreprise (FFSE)

Avec le soutien de :

Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Conseil Départemental de Loire-Atlantique

A l'initiative de :

La Ville de Concarneau,
L'École de voile des Glénans

2. Informations pratiques

Modalités de l'édition 2018

Pour l'édition 2018, nous avons fait le choix de la monotypie.

Support choisi : le J80

Composition de l'équipage : chaque collectivité territoriale peut inscrire le nombre de bateaux, d'équipiers et d'accompagnateurs qu'elle souhaite (un dossier d'inscription par équipage inscrit).

Toutefois chaque bateau comptera un minimum de 4 équipiers et un maximum de 6. Il reviendra au skipper du bateau de prévenir le comité organisateur des changements dans la composition de son équipage chaque jour. Etant entendu que le nombre d'équipiers doit rester le même du début à la fin de la régates.

Frais d'inscriptions

Les frais d'inscriptions s'élèvent à 1 500 € par bateau.

Ils comprennent :

- L'inscription d'un bateau et de son équipage
- La location du J80
- La place de port

Les frais d'inscriptions ne comprennent pas :

- Les paniers repas des samedi, dimanche et lundi midi (cf. fiche repas dans le dossier d'inscription)
- L'hébergement de l'équipage inscrit.

L'équipe organisatrice pourvoit chaque équipage d'un bateau J80.

Un contrat de location sera rédigé entre le représentant de la collectivité inscrite et ... A l'issue du contrôle et de l'inventaire de prise en main du bateau, les 2 parties signeront ce contrat et l'équipage remettra un chèque de caution de 1500€, à l'ordre de l'APCC montant équivalent à la franchise de l'assurance souscrite par l'organisation.

En cas de dommages, l'équipage sera facturé du montant de la franchise, dans la limite des frais de réparation. L'assurance ne couvre pas les dommages causés aux voiles.

Le chèque de caution sera retourné (en totalité ou partiellement si des frais sont à engager pour réparation) après l'inventaire de restitution du lundi 30 Avril.

Il est conseillé aux skippers des équipages de souscrire au rachat de franchise auprès de la FFV afin de couvrir d'éventuels dégâts aux tiers.

Vous organisez...

En cas de besoin de skipper pour mener à bien votre projet, vous pouvez vous adresser à :

- **contact@cnbpp.fr** ou **christophe@apcc-voilesportive.com**

Pour les hébergements, vous trouverez quelques liens :

- Dortoir au CNBPP (sur le lieu du repas des équipages) – 22 € par personne la nuit
contact@cnbpp.fr
- Destination BRETAGNE PLEIN SUD : <http://www.labaule-guerande.com/>
- Office du tourisme de Pornichet : <http://www.pornichet.fr/>
- Office du tourisme du Pouliguen : <http://www.tourisme-lepouliguen.fr>

Chaque équipier devra être en possession d'une licence FFSE ou FFV (à l'exception du skipper qui devra obligatoirement posséder la licence FFV). Vous pourrez vous procurer une licence FFSE ou une licence FFV annuelle ou temporaire sur place le samedi 28 Avril.

Comment rejoindre la baie de La Baule ?

En avion: <https://www.nantes.aeroport.fr/fr> (75 km - 1 heure de voiture du port de Pornichet)

En train: www.voyage-sncf.com (Gare de Pornichet 2 km – 20 minutes à pied du port de Pornichet)

En voiture:

Sur la D 213 (4 voies entre Guérande et Nantes)

Prendre la sortie PORNICHET

Suivre le panneau PORNICHET puis CENTRE VILLE Ports Plage



Règlement de l'inscription

Le règlement s'effectue soit par chèque à l'ordre de l'APCC

Soit par virement bancaire :

BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE				
Titulaire du compte/Account holder		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).		
ASS POUR PROMOTION COURSE		Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.		
CROISIERE		This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.		
APCC VOILE SPORTIVE				
LE PORT				
44380 PORNICHET				
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identification Code)		
FR76 1380 7000 6565 0190 0709 502		CCBPFPPNAN		
Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank
13807	00065	65019007095	02	BPATL.PORNICHET

3. Programme

Samedi 28 Avril 2018

9h00 : Petit déjeuner d'accueil offert par Cap Atlantique
Confirmation des inscriptions, tirage au sort des bateaux
inventaires

et début des

11h30 : Briefing des skippers

14h00 : Mise à disposition du comité et courses à suivre

19h30 : Dégustation de produits régionaux proposés par les collectivités participantes
(Port de Pornichet)

Dimanche 29 Avril 2018

9h : Briefing des skippers

10h : Mise à disposition du comité et courses à suivre

20h00 : Repas des équipages en musique
offert par le Conseil départementale de Loire-Atlantique
(CNBPP au Pouliguen)

Lundi 30 Avril 2018

8h30 : Briefing des skippers

9h30 : Mise à disposition du comité et courses à suivre

16h00 : Remise des prix / Pot offert par Cap Atlantique
(Port de Pornichet)

Attention les horaires et lieux du programme peuvent changer suivant la météo.

4. Avis de course

Challenge des Mairies et des Collectivités Territoriales du 28 au 30 avril 2018 Baie de la Baule Autorités Organisatrices : APCC et CNBPP / FFSE Grade : 5A

Cette régata est qualificative pour le Championnat de France FFVoile Habitable Entreprise et le Challenge National FFSE Voile Habitable Entreprise.

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par

:

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 L'annexe utilisation des bateaux des instructions de course

2. PUBLICITE [DP]

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 Chaque équipage, pour être admissible doit représenter une mairie ou une collectivité territoriale. Les équipiers doivent être salariés (ou ayant-droit) ou retraités (ou ayant-droit) de la mairie ou collectivité territoriale représentée. Une dérogation est accordée pour un équipier extérieur maximum par bateau. Le panachage de collectivités est autorisé sur un même bateau. Le nombre d'équipiers accepté à bord est minimum 4 et maximum 6. Le nombre d'équipier doit rester le même sur les trois jours de régata sauf cas exceptionnel après autorisation du comité de course. Aucune contrainte de poids d'équipage n'est appliquée.
- 3.2 La régata se déroulera sur J80 avec les voiles fournies par l'organisation. Il n'est pas autorisé d'utiliser des voiles non fournies par l'organisation. Les bateaux seront attribués par tirage au sort, au plus tard le samedi 28 avril à 10h avec affichage à l'APCC.
- 3.3 Les équipages doivent s'inscrire en complétant le dossier d'inscription (disponible avec l'avis de course) pour le **30 mars 2018 au plus tard**. Une inscription au-delà de cette date ne sera possible que sous réserve de la disponibilité de J80. Au-delà de 12 inscrits, les équipages désirant participer à la régata, seront placés en liste d'attente et la confirmation ou non de leur participation sera faite avant le 16 avril.
- 3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :
 - pour le skipper : sa licence Club FFVoile 2018, mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou sa licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - pour les équipiers : sa licence FFVoile 2018 ou sa licence FFSE 2018 accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - une autorisation parentale, s'il est mineur.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 1500 € pour les 3 jours de compétition, location du bateau comprise.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : samedi 28 avril de 9h à 11h

5.2 Jours de course:

<i>Date</i>	<i>Briefing</i> <i>1^{er} signal d'avertissement</i>
Samedi 28 avril	11h30 - Briefing 14h – course d'entraînement 1 ^{er} signal et courses à suivre
Dimanche 29 avril	9h - Briefing 10h - 1 ^{er} signal d'avertissement et courses à suivre
Lundi 30 avril	8h30 - Briefing 9h30 - 1 ^{er} signal d'avertissement et courses à suivre

5.3 Le dernier jour de la régates aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h.

22e CHALLENGE NATIONAL DES MAIRIES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 28 avril 2018.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit et côtier.

7.2 L'emplacement de la zone de course est la baie de La Baule-Pornichet.

8. CLASSEMENT

1 course devra être validée pour valider la compétition.

9. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. VHF non fournie mais conseillée.

12. PRIX

Des prix seront distribués à l'issue de l'épreuve.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires,
veuillez contacter :

APCC
Port de Plaisance cedex 1 44380 PORNICHET
Tel : 09 533 588 51
contact@apcc-voilesportive.com

5. Dossier d'inscription

A transmettre avant le 30 mars 2018 à :

Par mail à challengeMCT@outlook.fr

Par voie postale à :

CHALLENGE NATIONAL DES MAIRIES 2018

APCC Voile sportive

Port de Plaisance

44380 Pornichet

Documents à renvoyer avant le 30 mars 2018 :

- a. Fiche d'inscription de la collectivité
- b. Fiche skipper
- c. Fiche équipage et accompagnateurs
- d. Fiche animation
- e. Réservation de paniers repas
- f. Participation à la soirée de gala supplémentaires
- g. Fiche récapitulative paiement

Documents à présenter le 28 avril au matin :

- pour le skipper : sa licence Club FFVoile 2018, mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
ou sa licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- pour les équipiers : sa licence FFVoile 2018 ou sa licence FFSE 2018 accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- une autorisation parentale, s'il est mineur.

Sur place, aucune inscription ne sera prise en compte sans certificat médical valide ou licences compétition.

Licences FFV et FFSE disponibles sur place.

22e CHALLENGE NATIONAL DES MAIRIES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES

a. INSCRIPTION DE LA COLLECTIVITÉ

Nom de la collectivité :

.....
.....

Adresse :

.....
.....
.....
.....

Tél :

E-mail :.....

Magistrat de votre collectivité

Nom :

Prénom :

Titre précis :

Viendra-t-il au Challenge ? OUI NON

Si oui, quand?.....

Mot de présentation de la collectivité :

.....
.....
.....
.....
.....

Mot de présentation de l'équipage :

.....
.....
.....
.....
.....

22e CHALLENGE NATIONAL DES MAIRIES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES

b. SKIPPER

Nom/Prénom

.....
.....

Date de naissance/...../.....

Fonction au sein de la collectivité

.....

Taille de tee-shirt

Numéro de téléphone portable

.....

E-mail (en majuscule) :

CLUB.....

N° licence FFSE N° licence FFV

.....

- J'accepte de me soumettre aux règles de course à la voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve.
- J'atteste sur l'honneur que les membres de mon équipage sont licenciés à la FFV ou la FFSE.
- En tant que licencié de la FFV, je m'engage à respecter les règlements fédéraux de la FFV et de la FFSE.
- Ainsi que les règles de l'ISAF et en particulier la règle fondamentale : « Il appartient à chaque yacht sous sa responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course ».

Signature du Skipper :

c. Equipiers et accompagnateurs

	Nom	Prénom	Fonction au sein de votre collectivité	Date de naissance	n° licence FFV n° licence FFSE	Taille T-shirt
Équipier 1						
Équipier 2						
Équipier 3						
Équipier 4						
Équipier 5						
Équipier 6						
Équipier 7						
Équipier 8						
Équipier 9						
Équipier 10						
Accompagnateur 1						
Accompagnateur 2						
Accompagnateur 3						

Saut de section (page suivante)

C. ÉQUIPIERS ET ACCOMPAGNATEURS

d. FICHE ANIMATIONS

DEGUSTATION DE PRODUITS REGIONAUX

Lors du Challenge des mairies, chaque équipage proposera le samedi soir à partir de 19h30 à l'ensemble de la flotte de déguster des produits de sa région. Un moment fort d'échanges, de partages et de découvertes culinaires.

Description de vos produits :

.....
.....
.....
.....
.....

Une table et des chaises et une chambre froide seront mises à disposition par collectivité.

Précisez vos besoins logistiques :

Prises électriques :

Espace frigo :

ANIMATION LORS DE LA SOIREE DES EQUIPAGES

Comme lors des éditions précédentes, vous êtes les bienvenus pour présenter une animation lors de la soirée festive du dimanche 29 Avril (15 minutes maximum).

Votre animation et vos besoins :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

e. RÉSERVATIONS DES REPAS

Nom de la collectivité

.....

Paniers pique-nique 28-29-30 avril 2018

Il est possible, pour les équipiers et accompagnateurs de réserver des paniers pique-nique pour les jours de régates, soit samedi 28, dimanche 29 et lundi 30 avril 2018.

Chaque panier coûte 8 €.

Composition : un sandwich, un dessert, un fruit et une boisson.

Nous souhaitons réserver des paniers repas pour un ou plusieurs jours de régates.

- Samedi 28 avril 2018, nombre de paniers :
- Dimanche 29 avril 2018, nombre de paniers :
- Lundi 30 avril 2018, nombre de paniers :

f. Repas des équipages du dimanche 29 avril

L'inscription vaut invitation pour 6 personnes.

Nous souhaitons réserver ... invitations supplémentaires pour le repas des équipages

22e CHALLENGE NATIONAL DES MAIRIES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES

g. FICHE RECAPITULATIVE DE PAIEMENT

Veillez reporter le montant total de chaque fiche remplie pour connaître le montant total.

a. Inscription de la collectivité dont location d'un J-80	1 500,00 €
Paniers repas pour le déjeuner	
• Vendredi 28 avril 2018, nombre de paniers repas :	
• Samedi 29 avril 2018, nombre de paniers repas :	
• Dimanche 30 avril 2018, nombre de paniers repas :	
Total de paniers repas8 €... x = €
TOTAL I€

Choix du moyen de paiement

Vous pouvez choisir entre 2 types de paiement : Virement bancaire ou chèque à l'ordre de l'APCC Veillez reporter le montant payé en face du moyen de paiement dans le tableau ci-dessous.

Le TOTAL II doit correspondre au TOTAL I. du premier tableau.

Moyen de paiement	Montant
Virement bancaire €
Chèque €
TOTAL II. €